

AUCUN PERMIS D'EXPLOITER



DROIT AU LOGEMENT
pour tous

ORDONNANCE LE 28 POUR
LA CHARTREUSE

@T.B.

Audience, manifestation et réunion à la Violette :
Les plus prévoyants sont parfois les plus mal... lotis.

ORDONNANCE LE 28 POUR LA CHARTREUSE

L'AVOCAT DES LOCATAIRES A PLAIDÉ UN SURSIS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE.

Ce mardi 21 août, Me Christine Evrard, conseil des habitants expulsés pour insécurité du Domaine de la Chartreuse, a plaidé un sursis jusqu'au 30 septembre: « La Ville était au courant depuis deux ans des lacunes de sécurité et des travaux tape à l'œil par le propriétaire. Les locataires ne le savaient pas. Il serait dommage de ne pas les laisser déménager en paix », a-t-elle poursuivi en contestant l'urgence « car les logements ne sont pas insalubres ». Selon Me De Boeck, avocat pour la Ville, « on a assez attendu. Les services sociaux sont venus sur place ». Le juge des référés rendra son ordonnance le 28 août.

Manif et Violette

Après manifestation devant le Palais de Justice avec haut-parleur et banderole rouge sur blanc « DROIT AU LOGEMENT pour tous », une délégation des habitants, des centrales FGTB et CSC, de la Commission des Travailleurs sans Emploi de la FGTB, et des associations GADL (Groupe d'Action Droit Au Logement) de Liège et Solidarités Nouvelles de Charleroi a été reçue à la Violette. Conclusion ? Le communiqué de la Ville stipule que

« tous les locataires de la Chartreuse ont trouvé une solution, les derniers dossiers devant se concrétiser dans le courant du mois de septembre ». Ah bon ? Françoise Maltus et son compagnon n'ont toutefois trouvé un habitat libre que pour le 15 octobre. « Attendons le 28 », nous a répondu la Ville. Dans son communiqué, le GADL parle d'un dialogue à la Violette difficile, mais d'une entrevue « bien utile ». David Praile, coordinateur de Solidarités Nouvelles, « ne reproche pas à la Ville, nous dit-il, de ne rien avoir fait, mais de ne pas avoir tiré l'expérience du passé, notamment de l'hôtel de la Couronne : d'anciens de la Couronne étaient à la Chartreuse »... Vogue la galère ? Les délais d'expulsion pour les rues d'Ougrée, du Sart-Tilman et d'Othée (1 mois signifié le 31 juillet, après perquisitions mi-juin) « seront modulés au cas par cas », précise le communiqué du GADL : et de se « réjouir que ces aspects aient pu être éclaircis ». La modulation n'est toutefois pas chiffrée. Bref, un... aspect est quand même peu clair : dialogue utile - ou dialogue de sourds ?

Terry BODSON 22 août 2008



PHILIPPE DELAISSE (REPRESENTANT DES HABITANTS) ET PATRICE EGGEN (FGTB) @ T.B.

EPÉE DE DAMOCLÈS SUR FRANÇOISE



FRANCOISE MALTUS @ T.B.

Françoise Maltus a un emploi d'aide ménagère : « Je n'ai pas d'hébergement dans la famille, comme d'autres anciens habitants. Les contrats à la Chartreuse étaient renouvelés chaque mois. J'y habitais depuis novembre 2006 car ce n'était pas cher et provisoire, en attendant un logement à la campagne. Maintenant j'ai trouvé, mais pour mi-octobre ». Son désarroi confirme que l'épée de Damoclès des expulsions cible un public plus vaste que les sans-revenus et illégaux : « Mais oui, évidemment !, acquiert-elle. Je suis célibataire : il m'est difficile d'assumer seule un logement correct et les charges ». T.B

« L'URGENCE DÉBOUCHE SUR UNE AGGRAVATION »

LES PLUS PRÉVOYANTS SONT PARFOIS LES PLUS MAL...LOTIS.

Quelque 50% des ex-60 locataires de la Chartreuse ont des revenus précaires, et 10% ont quitté le bâtiment rapidement: « Certains le regrettent, note David Praile, car ils sont... encore plus mal lotis (contrats non légaux, insalubrité, abri vaille que vaille dans la famille). L'urgence d'une expulsion aboutit à une aggravation ». Les autorités envisagent « une concertation avec la Région et le Fédéral ». La Chartreuse est morcelée en 3 appartements, 5 studios et des chambres pour le reste. Les logements de moins de 28 m² requièrent, selon les prescriptions wallonnes, un permis d'exploiter: « Aucun n'en dispose », nous dit Jean-Baptiste Jehin, directeur du service Logement de Liège. La fermeture des logements pourtant salubres a été « l'ultimatum, insiste-t-il, après 2 ans d'interpellations du propriétaire pour insécurité. Le bourgmestre ne peut pas jouer avec la vie des gens ! » L'A.R. du 8/7/97 permet à un locataire (mais pas à la commune) d'intenter le propriétaire devant le juge de Paix pour réduction du loyer, ou rupture avec indemnités. Philippe Delaisse reproche « un délai

de 2 ans à un propriétaire véreux sans info aux locataires sur cet Arrêté ». Pas si simple, selon David Praile: « La priorité des personnes précarisées n'est pas une démarche judiciaire. Sans autre réglementation, on lance un message aux propriétaires sans scrupules qu'ils ne risquent rien ». Quid, concrètement? « La Ville avertit le propriétaire du risque de caducité des baux, nous répond Jean-Baptiste Jehin. Nous n'incitons pas, via une grande affiche, les locataires à ne pas payer le loyer, avec risque d'un retour de flammes du propriétaire. Les services sociaux informent donc les habitants individuellement ». La cellule de crise a été critiquée. Mais le parc liégeois de quelque 100.000 logements est pour 9% public - à terme 10%, vise la Région (contre 40% aux Pays-Bas). La liste d'attente pour les logements sociaux de la Maison liégeoise et du Logis social s'élève à « 3262 requêtes », compte Yvon Henri coordinateur au Relais social. Et le CPAS s'adresse « conformément à la loi fédérale », insiste le président Claude Emonts, aux personnes domiciliées au CPAS. Restent 150



DAVID PRAILE @ T.B.

logements de Agence immobilière sociale, 11 transits en Amercoeur et 6 logements d'urgence à Naniot. Bientôt 7 pour l'urgence, via une rénovation en cours. **Terry BODSON 22 août 2008**

LE BÉBÉ DE CLÉMENT A 2 SEMAINES



TONY ET CLEMENT @ T.B.

Tony Yarochenko, rue d'Ougrée, expulsé pour fin août, dépeint son « plancher pourri, de l'humidité partout, des fils électriques dénudés. En tant qu'invalidé, mes recherches sont ardues ». Clément Hemers, expulsé dans la même rue, décrit son « plancher qui bouge, des trous dans le mur, une lézarde qui s'élargit. J'ai fait 10 demandes... en Belgique ». Son bébé a 2 semaines aujourd'hui. **T.B.**